

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Date de convocation : 06/12/2024</p> <p>Date d'affichage : 06/12/2024</p> <p>Nbre de conseillers : En exercice : 14</p> <p>Présents : 8</p> <p>Votants : 10</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.</p>
---	---

Absents excusés :

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc
 Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
 Mme Sylvie COUPE
 Mr Christian LAN

Absents :

Mr Patrick DEMARQUET
 Mr Boris BOYAVAL

N°147- 2024

Subvention exceptionnelle pour les enfants de la commune concernant le séjour scolaire à Montmartin sur Mer

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le coût du séjour.

Coût Transport	1 585.45 € HT
Coût Séjour	7 538.28 € HT
Total	9 123.70 € HT
Nombre d'enfants	73
Coût par enfant sans prise en charge	124.98 € HT
Coût par enfant sans le transport	103.26 € HT
Association des Parents d'Ecole : estimation par enfant ?	30.00 € HT
Subvention exceptionnelle 20 €/ enfant de la commune	20.00 € HT
Estimation du reste à charge par enfant pour le séjour	53.26 € HT

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20241212-D147_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **DE VALIDER** la subvention exceptionnelle de 20 € par enfant de la commune pour ce séjour scolaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

